REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0712

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Lyon 2ème

Objet : Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon-Perrache - Requalification du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) "Ouvrons Perrache" - Phase 2 - Convention partenariale en vue du financement des études d'avant-projet

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Projets et énergie des bâtiments

Rapporteur : Madame Blandine Collin

Président : Monsieur Bertrand Artigny

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0712

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Lyon 2ème

Objet : Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon-Perrache - Requalification du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) "Ouvrons Perrache" - Phase 2 - Convention partenariale en vue du financement des études d'avant-projet

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Projets et énergie des bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) ont engagé depuis plusieurs années des réflexions sur la transformation du PEM de Lyon-Perrache, avec plusieurs objectifs :

- faire face à l'augmentation de la fréquentation,
- améliorer l'insertion du PEM dans son environnement,
- fluidifier les échanges entre le nord et le sud de la presqu'île,
- faciliter l'accès aux réseaux de transport.

La première phase de transformation du PEM est désormais achevée. Elle a permis de rendre la gare accessible aux personnes à mobilité réduite, de créer une voie de liaison modes doux entre la place Carnot et la place des Archives et de faciliter l'accès à la gare pour les usagers venant du sud de la Presqu'île avec la création d'un nouvel accès aux quais.

La phase 2 du projet "Ouvrons Perrache" concerne le réaménagement des espaces publics situés entre le CELP et la gare, la réhabilitation du bâtiment voyageurs de la gare et la réhabilitation du CELP, rendus nécessaires par la démolition de la passerelle reliant le CELP et le bâtiment voyageurs.

Par délibération du Conseil n° 2020-4129 du 20 janvier 2020, la Métropole approuvait l'engagement de la phase 2 de la réhabilitation du PEM et engageait les études de faisabilité du réaménagement des espaces publics et un appel à projet pour la requalification du CELP. En parallèle, la SNCF commençait les études de faisabilité de la réhabilitation du bâtiment voyageurs de la gare de Lyon-Perrache.

Les objectifs de ces transformations visent à :

- apaiser l'environnement immédiat de la gare,
- faciliter l'accès au PEM par les modes doux (piétons/vélos),
- améliorer la lisibilité des parcours à l'intérieur et à l'extérieur de la gare,
- rénover le CELP et proposer une nouvelle programmation mixte en lien avec les enjeux de la mobilité, de la logistique urbaine, de la transition écologique et du lien social,
- restructurer le bâtiment voyageurs de la gare, en mettant en valeur ses qualités patrimoniales et architecturales,
- adapter les accès à la gare pour les usagers du train
- améliorer l'offre de services aux voyageurs.

Le comité directeur du 5 février 2021 a conclu en la nécessité de poursuivre les études de faisabilité de la réhabilitation du bâtiment voyageurs, afin de dégager un scénario fonctionnel, améliorant le niveau de services offerts aux usagers, et soutenable financièrement tant en investissement qu'en coûts d'exploitation.

La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières du partenariat à mettre en place entre les différents partenaires en vue de la réalisation des études d'avant-projet dites AVP (dont études d'avant-projet sommaire pour le bâtiment voyageurs), nécessaires à la mise en œuvre du projet "Ouvrons Perrache".

II - Actions proposées

La Métropole confiera une partie des travaux par voie d'avenant à la convention d'aménagement ZAC Lyon Confluence 2 côté Rhône à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence. La convention répartit les études entre 3 maîtres d'ouvrage.

1° - Action 1 Études sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole

- AVP Démolition de la Passerelle entre la gare et le CELP,
- AVP Études du réaménagement de la gare routière de Perrache,
- AVP Voiries Carrefour Verdun-Rambaud : raccordement du cours Verdun Rambaud réaménagé sur le carrefour avec Quai Rambaud / Kitchenner.

2° - Action 2 : Études sous maîtrise d'ouvrage SPL Lyon confluence

a) - AVP des espaces publics

Cela comprend :

- le réaménagement des espaces situés entre le centre d'échange et la gare depuis la façade recomposée du CELP jusqu'à la façade recomposée de la gare,
- la création du mail piéton entre la place Carnot et le parvis de la gare, au droit du toit du métro (hors périmètre appel à projets du CELP),
- le réaménagement du cours de Verdun-Rambaud jusqu'à la rue Claudius Collonge,
- le réaménagement du cours de Verdun-Perrache jusqu'au quai Perrache,
- la création d'une consigne vélos sécurisée de 500 places minimum,
- l'aménagement sur la rue Dugas-Montbel au droit du débouché sous-ferroviaire « des postes » pour l'adapter aux livraisons de la gare,
- le cas échéant, rue du bélier dans le cadre de la relocalisation de la logistique "trains" par la SNCF.

b) - Pilotage de la coordination globale des études (planning) ainsi que la synthèse des bilans économiques des partenaires

c) - Coordination des études AVP de tous les maîtres d'ouvrage

La Métropole, la SPL Lyon Confluence et SNCF Gares et Connexions s'assureront de la coordination des équipes et prestataires qu'ils missionneront pour assurer la continuité des programmes des maitrises d'ouvrage. Ils veilleront aux itérations nécessaires entre les concepteurs pour assurer une cohérence fonctionnelle, urbaine et architecturale du projet global. Pour cela, la SPL Lyon Confluence assurera la coordination générale des plannings des différents concepteurs. Les différentes maîtrises d'ouvrage tiendront la SPL Lyon Confluence régulièrement informée de l'avancement de leurs études et des plannings prévisionnels pour permettre cette coordination.

Dans l'hypothèse où l'un des maîtres d'ouvrage ne pourrait disposer des données d'entrée détenues par un partenaire et nécessaires à la conduite de ladite étude, il informe le comité technique qui se réunit pour trouver une solution à cette situation.

3° - Action 3 : Études sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions

L'action 3 correspond au complément d'étude de faisabilité sur un scénario "intermédiaire" suite à la décision du comité directeur du 5 février 2021. Le périmètre comprend le bâtiment voyageurs dans son ensemble (hall central, ailes Rhône et Saône, passerelle, souterrains, sorties et accès).

Après validation partenariale de l'un des 4 scénarios de faisabilité, il y aura la réalisation des études APS pour le scénario retenu.

III - Financement

La convention porte sur un calendrier prévisionnel d'études jusqu'à la fin de la phase avant-projet pour les espaces publics et des études d'avant-projet sommaire pour le bâtiment voyageurs.

Les études d'avant-projet sommaire, phase de diagnostic comprise, auront lieu pendant une durée estimée à 7 mois pour le bâtiment voyageurs.

Cette première phase d'étude est estimée à 600 000 € TTC pour la Métropole et 1 000 000 € pour les études SNCF, cofinancés par l'État et la Région AURA.

Le financement est réparti de la manière suivante :

1° - Études sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole

Phase Études avant-projet	Montant prévisionnel total TTC (en €)	Métropole	SNCF G&C	Région AURA	État	Ville de Lyon
AVP démolition passerelle AVP réaménagement gare routière AVP voirie Carrefour Verdun-Rambaud Kitchenner	115 000	115 000				

2° - Études sous maîtrise d'ouvrage SPL Lyon confluence

Phase Études avant-projet	Montant prévisionnel total TTC (en €)	Métropole	SNCF G&C	Région AURA	État	Ville de Lyon
AVP espaces publics (périmètre SPL)	155 000	155 000				
Coordination générale des études AVP des partenaires	330 000	330 000				

3° - Études sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions

Phase Études avant-projet	Montant prévisionnel total HT (en €)	Métropole	SNCF G&C	Région AURA	État	Ville de Lyon
APS Bâtiment voyageurs	1 000 000			500 000	500 000	

Au terme de cette phase d'étude, une nouvelle convention sera établie afin d'organiser les maîtrises d'ouvrage et le financement des phases suivantes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à passer entre la Métropole, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon, la SNCF et la SPL Lyon Confluence, définissant les conditions pour la phase études d'avant-projet AVP (périmètre espaces publics) pour la Métropole et d'avant-projet sommaire (périmètre bâtiment voyageurs) pour la SNCF.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20210927-264383A-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2021
Date de réception préfecture : 30 septembre 2021